RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 8 octobre 1951.-

N° 2592 /A.I./C.A.C.

Objet:
Hangars de stockage
semences.-

ASTRIDA
1740

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'afin de pouvoir remplacer définitivement les hangars de stockage de semences en matériaux provisoires par des constructions durables, plusieurs conseils de sous-chefferie ou de chefferie, par accord unanime, ont fait préparer des briques.

Puis-je vous demander de vouloir bien me communiquer un plan type,-qui serait éventuellement adapté à l'importance de la sous-chefferie en question - de hangar de stockage.

Plusieurs types existent déjà depuis quelques années au Ruanda, je vous saurais gré de vouloir m'indiquer le type préconisé par le Service de l'Agriculture.

En possession de cette documentation je pourrai prévoir aux budgets C.A.C. les crédits nécessaires à la construction.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-